

Inventaire des zones humides et des mares sur la commune de Monthodon

Introduction

Les 9 et 16 avril 2009, des inventaires sur la faune des zones humides ont été effectués sur la commune de Monthodon. Ces inventaires portaient essentiellement sur les batraciens ainsi que sur les insectes. L'objectif est de dresser un bilan de la biodiversité de ces milieux et de l'intégrer dans le cadre du Plan local d'Urbanisme.

Le choix des mares a été effectué en fonction du milieu (forêts, prairies, champs cultivés...), de l'absence de poissons et de l'alimentation (ruissellement, fossés...), de la zone géographique (vallées, plateaux...).

Pour ce premier inventaire, la prospection concerne une grande partie ouest de la commune. Une cartographie des mares et milieux humides ainsi que la présence des espèces de batraciens est jointe au document.

I – Liste des espèces observées

A - Les batraciens

Espèce	Lieu d'observation	Remarques
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	L'Aître Adam ; les Cadines, la Robinière, Le Chesneau, Arboretum de la Petite Loiterie, le Carroi de l'Aiguiller, le Rouchoux, le Sentier	Espèce relativement abondante sur l'ensemble et qui semble plutôt indifférente au type de milieu ; elle a également été observée dans des fossés de drainage.
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	L'Aître Adam ; la Robinière, les Mares, Arboretum de la Petite Loiterie	Espèce observée essentiellement dans les prés et pâtures, dans des eaux plutôt de bonnes qualités ; parfois observés en abondance.
Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>	L'Aître Adam ; la Robinière, Le Chesneau, Arboretum de la Petite Loiterie, le Carroi de l'Aiguiller	Espèce observée en petit nombre (1 ou 2 individus par mare) ; elle a également été observée dans des ornières en milieu forestier.
Rainette arboricole <i>Hyla arborea</i>	Les Mares, le Chesneau, Arboretum de la Petite Loiterie	Nombreux individus dans les 2 premiers lieux d'observation, 1 seul entendu à l'Arboretum.
Grenouilles vertes <i>Rana sp.</i>	L'Aître Adam ; les Cadines, la Robinière, Le Chesneau, Arboretum de la Petite Loiterie, le Carroi de l'Aiguiller, le Rouchoux, le Sentier	Présente sur l'ensemble des zones en nombre plus ou moins important ; espèces à déterminer plus précisément.
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Arboretum de la Petite Loiterie, le Carroi de l'Aiguiller	Certainement présent dans d'autres secteurs.
Larve de salamandre <i>Salamandra salamandra</i>	L'Aître Adam ; les Cadines, la Robinière, Le Chesneau, Arboretum de la Petite Loiterie, le Carroi de l'Aiguiller	Observés en plus grand nombre à proximité des massifs forestiers.

B - Les insectes

De nombreux insectes ont été observés dans la plupart des zones de prospections : larves de libellules, notonectes, corises, dytiques (adultes et larves), larves de phryganes, nêpes... Les mares situées dans

des zones de prairies et de pâtures ont un grand nombre d'insectes, notamment une mare à l'Aître-Adam et au Chesneau.

C - Autres observations

Dans les zones humides, les Mares et le Chesneau, des oiseaux comme le Foulque macroule, canard colvert, poule d'eau et grèbe castagneux, ont été vus ou entendus.



Rainette arboricole

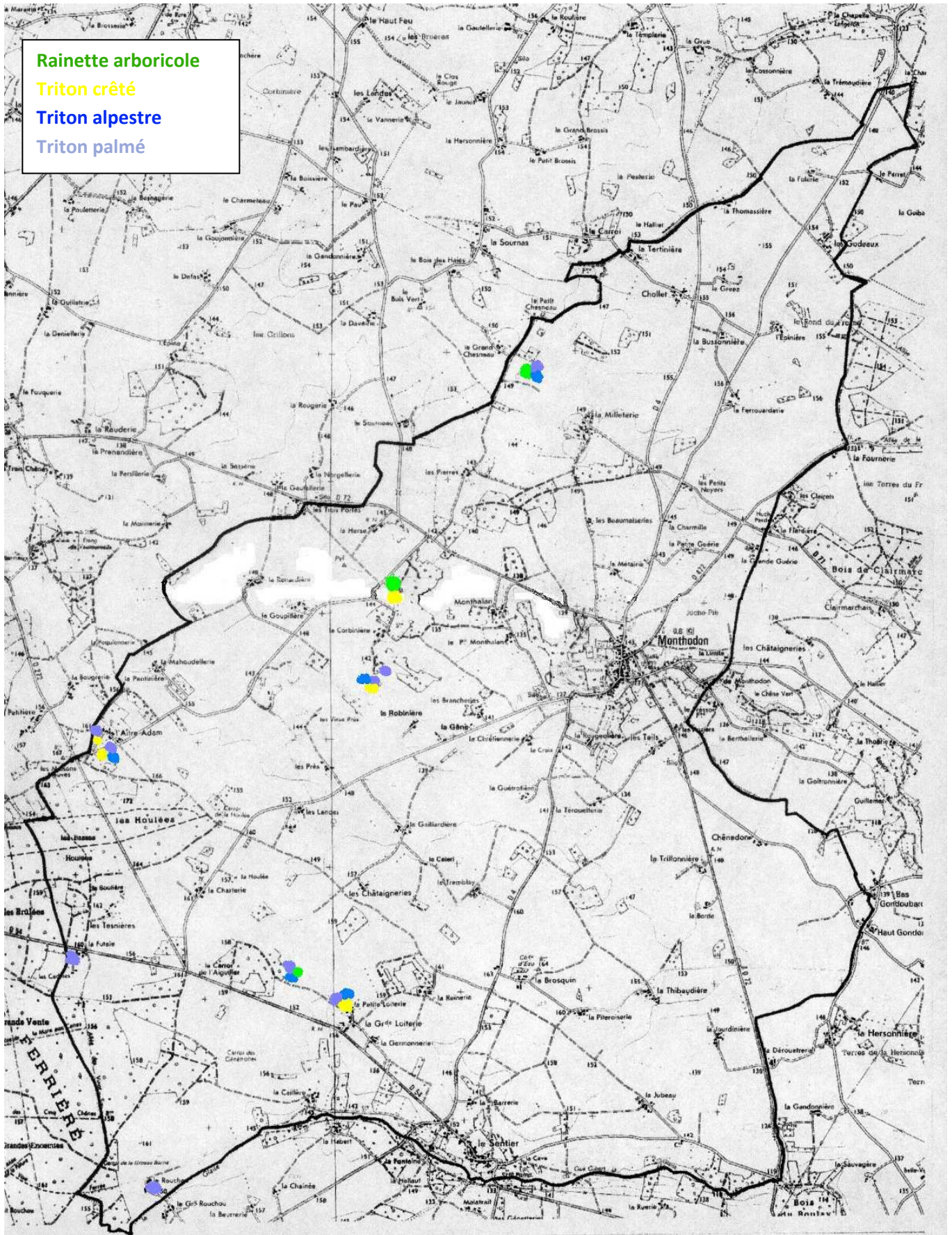


Tritons alpestres



Tritons crêtés

Cartographie des batraciens



II – Bilan des inventaires

En fonction du milieu, de la situation géographique et de leur entretien, certaines mares ont une biodiversité plus ou moins importante. Ainsi, sur des mares régulièrement entretenues ou bien curées récemment, nous avons pu observer un grand nombre d'espèces différentes (batraciens et insectes). A l'inverse des mares en phase de comblement ou avec une qualité d'eau très moyenne, les espèces différentes observées sont très limitées.

Concernant les deux zones humides (Les Mares et le Chesneau), elles sont les seules à avoir une population importante de rainette arboricole. Elles sont également riches en insectes aquatiques. Il serait intéressant d'approfondir et d'élargir les inventaires (floristique et ornithologique).

III – Protection et gestion

A - Les zones humides

Il reste très peu de zones humides sur la commune de Monthodon, liés notamment à la création de nombreux étangs ainsi qu'au drainage pour la culture céréalière. Non seulement elles possèdent une richesse biologique propre à ces milieux mais elles jouent également un rôle épuratrice avant d'atteindre les nappes phréatiques. De plus les Mares possèdent de nombreuses sources alimentant la rivière le Rondy. Il est donc indispensable de les préserver en les maintenant en l'état actuel c'est-à-dire en prairie ou en pâture ainsi qu'en milieu forestier. Les parcelles concernées appartiennent à des propriétaires privés, il est donc nécessaire de les contacter afin de les sensibiliser ainsi que de trouver des compensations financières éventuelles. Bien entendu, il est indispensable de stopper la création d'étangs sur ce type de milieu.

B - Les mares

Concernant les mares, plusieurs problèmes se posent :

> La diminution des élevages et donc des zones de pâture entraîne l'abandon ou la disparition des mares. En effet ces dernières servent d'abreuvoir et sont donc entretenues régulièrement. Certes il en reste un grand nombre sur la commune mais ces dernières sont en sursis. Certaines se referment naturellement, d'autres sont simplement rebouchées notamment dans les zones cultivées.

> L'interdiction de rebouchage est insuffisante s'il n'y a pas un accompagnement sur la gestion et l'entretien de ces milieux.

Dans un premier temps il serait intéressant de préserver celles qui sont encore utilisées dans les parcelles où persistent le pâturage ou les prairies. Une rencontre avec les utilisateurs peut être organisée.

Pour celles situées dans les zones de culture, il serait intéressant de différencier celles qui sont complètement isolées (entourées de culture) et celles ayant encore une connexion avec un massif forestier, une haie ou bien encore une prairie. Ainsi ces dernières pourraient également faire l'objet d'une protection accompagnée d'une gestion.

Enfin pour celles à proximité d'habitation, il pourrait être fait une simple sensibilisation auprès des propriétaires afin d'éviter qu'ils mettent des poissons ou qu'ils les rebouchent.

C - Connections entre les zones humides et les mares

Il serait intéressant d'étudier la possibilité d'aménager des connections entre les mares et les zones humides. L'objectif serait de faciliter le déplacement des différentes espèces de batraciens entre ces milieux.

Dans les zones de vallées, la présence de prairies de pâture et de fauche ainsi que les zones de boisements sont de très bons corridors. L'objectif serait simplement qu'il y ait une continuité. Ainsi dans les zones céréalières présentes dans ces vallées, des aménagements sous forme de haie ou de banquettes enherbées seraient suffisants. Les fossés peuvent également servir de connections entre ces zones humides.

Sur les plateaux, le même type d'opération pourrait être envisagé avec la création de petites haies. Il serait alors intéressant de se rapprocher de la fédération des chasseurs et de la chambre d'agriculture pour ce type d'opération afin d'obtenir des aides techniques et financières.

Conclusion

Les inventaires effectués sur une partie de la commune révèlent une richesse très intéressante au niveau batracien, notamment sur la présence du triton crêté, du triton alpestre et de la rainette arboricole. En effet ces 3 espèces, protégées au niveau européen, ont une aire de répartition en constante diminution au niveau nationale. Il est donc nécessaire de préserver ces espèces sur la commune à la fois par la conservation des zones de reproduction (mares et milieux humides), mais également en créant des connections entre ces milieux.

Seule, une partie de la commune a été prospectée, il serait intéressant de poursuivre ces inventaires sur l'ensemble du territoire de Monthodon.

Inventaire des zones humides

Note complémentaire

Au printemps 2010 de nouveaux inventaires sur les batraciens ont été effectués sur la commune de Monthodon. Une petite mare au Sentier, située le long du chemin rural n°61 du Sentier à la Caillère, et l'ancien terrain de motocross.

a) Le long du chemin rural n°61 du Sentier à la Caillère

Cette petite mare privée a révélé la présence de nombreux tritons alpestres (*Triturus alpestris*), plus de 10 individus, mâles et femelles confondus, ont été observés. Il est également à noter la présence de grenouilles vertes (*Rana sp.*) et de tritons palmés (*Triturus helveticus*) ainsi que de nombreuses larves de libellules.

Située le long d'un chemin communal et à proximité du cours d'eau, La Glaise, assurant ainsi une continuité écologique, cette mare mérite d'être préservée.

b) L'ancien terrain de motocross

Longtemps utilisé comme terrain de sport pour différents véhicules (motos, tracto-cross,...), de nombreuses ornières se sont formées. Certaines sont en eau presque toute l'année (au moins 10 mois). Il est situé à proximité du cours d'eau le Rondy et entouré de bois.

Cette zone atypique a révélé la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*), du triton alpestre (*Triturus alpestris*) et du triton palmé (*Triturus helveticus*). De nombreuses grenouilles vertes (*Rana sp.*) ainsi que des larves de libellules et de phryganes sont présentes.

Ce site appartient à la commune de Monthodon et ces différentes ornières méritent également d'être préservées. Certaines, devenues presque des petites mares, pourraient subir un entretien léger (coupe des saules et curage) afin de les pérenniser.

De plus la proximité du Rondy assure une continuité écologique avec d'autres mares ou zones humides comme Les Mares.